

Séance du 6 Décembre 1946

L'an mil neuf cent quarante-six, le six Décembre à vingt une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Sr J. Grand, Maire de Montferran.

Étaient présents: M. M. Dufor, Soubille, Galazac, M^{me} Seilhan, Adjoint; M. M. Dandine, Verdis, St Blancat F. Faget, Recrut, M^{me} Fiocco, Adou, m. Bathie, Borden

Absents: M. M. Gouarni, Maylin, Galan, Soubis, Castel Ferri S.

M. Dufor est nommé secrétaire de séance.

M. le Percuteur assiste à une partie de la réunion pour donner lecture du Budget primitif 1947.

Ordre du jour:

- 1^o: Lettre Montferran. (Achok Mazères)
- 2^o: Lettre Vansteene (concession au cimetière)
- 3^o: Budget primitif 1947
- 4^o: Questions divers
- 5^o: Demande de secours (lettre Bascons)

Lettre Montferran

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Montferran R. 37, rue des Apennins, à Paris lui faisant connaître qu'il désirerait acquérir la maison qui confronte à celle de ses parents, l'ancien moulin de Mazius et le terrain situé entre le canal de ce moulin et le canal du foulon. Il demande de lui faire connaître le prix et les conditions de vente.

Après examen et discussion de cette demande, le Président propose à l'Assemblée de nommer une commission de trois conseillers qualifiés qui sont chargés de faire l'estimation de ce lot qu'ils soumettront au C. M. lors de la prochaine réunion ...

M. M. Saints. Blancats J. Fays H. Galazac F. sont désignés.

Lettre Vansteene

M^{me} Vansteene, réfugiée à Montijean depuis 1939, avait acheté lors du décès de sa mère M^{me} Loenl en Mars 1944, quatre mètres de terrain, servant comme les notes môdels de la Société à Lille dans un délai plus ou moins rapproché.

Comme elle n'envisage plus le retour de sa famille dans le Nord, elle a l'intention de faire un cimetière à Montijean sous réserve de pouvoir acquérir un autre terrain de huit mètres ... Si satisfaction lui est donnée, aussitôt l'estimation du corps de M^{me} Loenl faite, elle remet gracieusement le premier terrain à la Commune, vide de toute sépulture. ...

La proposition de M^{me} Vansteene est acceptée, attendu qu'elle abandonne purement et simplement le terrain qu'elle avait déjà acquis.

Budget Primitif 1947.

Titre 1^{er} ... RECETTES

Section ordinaire

1	5 centimes à la mobilière et foncière	1360
2	8 » à la patente	4812
3	7 » pour entretien des chemins vicinaux	3569
4	159 » pour le traitement du garde champêtre	80000
5	395 » pour assistance	198764
6	334 » pour insuffisance de revenus ordinaires.	125508
7	Coex vicinales en argent et en nature	155595
8	Coex sur les chiens	40000
9	Coex sur les transactions	400000
10	Impôts sur les spectacles	13500
11	Coex sur les licences à charge des commerçants de boissons	75000
12	Droits d'expédition des actes de l'état civil	3000
13	Droits de place dans les places, halles, etc.	400000
14	Produit des concessions	4660
15	Droits du caveau provisoire	1000
16	Eau	115000
17	Produit des ventes sur l'état (S. A.)	280
18	Occupation du domaine public	500
19	Participation de l'état aux services d'intérêt général	178040
20	Attribution sur permis de chasse.	3000

21	Allocation de la Commune de Gourdan pour saurs. Pompes	60
22	Participation de l'Etat aux dépenses du rationnement	64 000
23	Redevance versée par les C ^{ms} du Cant ^o à participat ^o aux disp. $\frac{3}{13}$ p/ carte)	15 000
24	Allègement des charges d'électrification	572

Total de la session ordinaire 1870 220

Section extraordinaire

7	cms pour remboursements de l'emprunt de 50000 ^x	3478
30	" " " de 200000 ^x	15100
13	" " " 100000 ^x	6765
11	" " " 100000 ^x	6006
4	" " " 37500 ^x	2247
3	" " " 28600 ^x	1319
5	" " " 37800 ^x	2314
9	" " " 90000 ^x	4657
4	" " " 50000 ^x	2069
5	" " " 39000 ^x	2371
7	" " " 56000 ^x	3624
24	" " " 185000 ^x	11971
10	" " " 81000 ^x	5241
10	" " " 75560 ^x	4889
6	" " " 49910 ^x	3230
159	" " " 1235069 ^x	79918
28	" " " 217000 ^x	14042
20	" " " 161000 ^x	10418
	Subvention special d'équilibre	143632
	Bonification des emprunts de 28600 & 90000 ^x	1832

Total de la section extraordinaire 325123

Recapitulation des recettes

Section ordinaire	1870 220
Section extraordinaire	325 123
<u>Total</u>	<u>2195 343</u>

Titre II. - DÉPENSES

Section ordinaire

1	Secrétaire de Mairie	110000
2	Agents des services administratifs	80000
3	Allocations familiales	27000
4	Assurances sociales	43500
5	C ^{on} au fonds National & Comp ^{te} de Alloc ^{at} Fin ^{an}	6000
6	Salaires du personnel de ct. d'alimentation	100000

7	Salaires du tambour appareteurs - afficheurs	80000
8	Assurance de responsabilité civile	1000
9	Salaires du sonneur de cloches	1400
10	1/2 facultatif du traitement du Recruteur Municipal	2000
11	Contribution spéciale des employeurs	49000
12	Frais de bureau de la Mairie	12000
13	Imprimés administratifs	3500
14	Frais de timbre et d'enregistrement	500
15	Frais de perception des taxes et impôts	2800
16	Matrices, rôles et arretissements et taxes communales	1100
17	Chauffage et éclairage	10000
18	Abonnements à diverses publications	2000
19	Abonnement au téléphone	8000
20	Entretien des boîtes aux lettres	50
21	Traitements des agents de police	11000
22	Traitements du garde-champêtre	80000
23	Penne des Agents de police et des gardes-champêtres	10000
24	Dépenses de la Compagnie des sapeurs-pompiers	40000
25	Location du local pour le matériel d'incendie	3000
26	Personnel d'inspection des tueries et abattoirs	12000
27	Indemnité aux Médecins de l'Etat civil	1600
28	Contingent des dépenses de protection de la dent publique	3100
29	Salaires du personnel voyer de la Commune	140000
30	Entretien des rues, quais, places, squares et autres	35000
31	Enlèvement des boues et ordures	36000
32	Promenades et plantations	10000
33	Eclairage des rues, quais et places publiques	25000
34	Entretien des chemins vicinaux	148084
35	Frais financiers (confect. des rôles, matrices, etc.)	" "
36	Com. communale pour traitement des Ingénieurs	3300
37	Dégrèvements et non valeurs	7780
38	Matériel des Abattoirs	6000
39	Eau - Traitement du pipot au service	65000
40	Service des eaux - Dépenses du service	190000
41	Impôts et contributions	16000
42	Assurances des bâtiments et propriétés - Accidents	37000
43	Entretien des bâtiments	55000
44	Remontage des horloges et entretiens	1400
45	Gardiennage du cimetière	9500
46	Travaux et rebats divers	60000
47	Redevance pour prise d'eau à la Poste	420
48	Indemnité pour cours de couture et de broderie	1000
49	Indemnité pour études surveillées	11000

Marchés de livres (bibliothèques)

		3000
50	Indemnité au Professeur d'anglais (Cours complémentaire)	16000
51	Salaires du personnel de service à l'École Maternelle	65000
52	Salaires de la balayeuse des classes	15000
53	Indemnités de logement aux Instituteurs & Institutrices	9500
54	Chauffage des classes	50500
55	Subvention à la Maison des Jeunes	10000
56	Contingents des dépenses d'assistance	198764
57	Subvention aux Sociétés locales	3000
58	Subvention Comité Émanc. Antituberculeux	1000
59	Subvention aux Associations sportives	21000
60	Fêtes et cérémonies	20000
61	Abonn. à la sté des Auteurs & Compositeurs de musique	2000
62	Indemnité forfaitaire aux Maires p/ frais de fonction	12000
63	Contribution aux dépenses des syndicats de communes	100
64	Indemnité pour distribution de télégrammes	1250
65	Cotisation à l'Association des Maires	1200
66	Dépenses imprévues	1000

Total de la section ordinaire 1989852

Section extraordinaire

67	24%	annuité de l'emprunt de 50000 ⁺	3478	
68	2%	3	200000 ⁺	15100
69	18%	3	100000 ⁺	6765
70	16%	3	100000 ⁺	6006
71	15%	4	37500 ⁺	2247
72	15%	4	28600 ⁺	1713
73	15%	4	37800 ⁺	2314
74	14%	2	90000 ⁺	6025
75	12%	4	50000 ⁺	2069
76	12%	4	39000 ⁺	2371
77	10%	4	56000 ⁺	3624
78	10%	2	185000 ⁺	11971
79	10%	2	21000 ⁺	5241
80	9%	4	75550 ⁺	4889
81	9%	4	49910 ⁺	3230
82	9%	4	1235069 ⁺	79918
83	9%	1	217000 ⁺	14042
84	8%	3	161000 ⁺	10418
85		Frais de révision des évaluations cadastrales	22000	
86		Actes notariés, greffiers, huissiers, experts	2000	

Total de la section extraordinaire 205496

Récapitulation	
Section ordinaire	1 989 852
Section extraordinaire	205 491
Total	2 195 343
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE	
Recettes	2 195 343
Dépenses	2 195 343

Budget primitif du Bureau de Bienfaisance 1947

Titre I ^{er} ... RECETTES.		
1	Location d'immeubles	1500
2	Rents sur l'Etat (S. A.)	6300
3	Dons, quêtes, souscriptions	8200
4	Part des pauvres dans le produit des concessions limitées	2330
5	Légs de Camon (aux Pauvres)	1000
6	Légs de Camon (aux Sœurs)	1200
7	Location du corbeau provisoire	470
Total des recettes ordinaires		2 1000
Titre II ... DÉPENSES		
1	Entretien des propriétés & contributions	360
2	Frais funéraires	6000
3	Traitement de Recrues	300
4	Traitement du Secrétaire	2400
5	Secours en argent aux Indigents	500
6	Secours alimentaires aux indigents	2800
7	Chauffage aux Indigents	4000
8	Frais de bureau, timbres & impressions	100
9	Secours aux pauvres (légs de M. de Camon)	1000
10	Traitement des Sœurs (légs de M. de Camon)	1200
11	Dépenses imprévues	300
12	Rembourse au Curé des secours distribués aux Pauvres	1150
13	Secours à l'enfance	600
14	Assurances sociales & 4% employés	300
Total des dépenses ordinaires		21.000

Récapitulation générale	
RECETTES	2 1000
DÉPENSES	2 1000

Approuvé par M. le Sous-Préfet le 26 janvier 1947.

Le Maire communique à l'Assemblée le budget du Service Vicinal 1947. Le montant total des dépenses à voter est de francs 159.164,00.

Il demande, étant donné le bien fondé des propositions faites par le Service Vicinal, de voter l'inscription au budget communal des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1947.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve ce budget du S.V.

Chemin de la Coste Rouge

M. Dufour, Adjoint, fait part de la proposition faite par M. Ferré, d'assurer le transport à ses frais, des matériaux nécessaires au chargement du chemin partant du cimetière (dit Coste Rouge) si la Municipalité accepte de prendre à sa charge les travaux de main d'œuvre et la fourniture des dits matériaux. Cette proposition est, en principe, acceptée.

Demande de secours

Le Maire donne enfin connaissance d'une lettre adressée par un administré, dont le jeune enfant malade a dû être hospitalisé à Purpan pendant plusieurs semaines. Cet artisan invoque que la situation ne lui permet pas de payer la totalité des frais qui lui sont réclamés par l'hôpital, s'élevant à une dizaine de mille francs.

Après discussion assez longue et examen des motifs invoqués par le demandeur, le Conseil, à l'unanimité, décide de réserver cette question.

Cette demande est donc momentanément laissée en suspens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 20